

ANNEXE 6 ter : Vœux groupe obligatoires « MOB »

Les vœux groupe obligatoires dits **vœux groupe MOB** sont identifiés dans l'annexe 6 par la mention *Oui* dans la colonne *Mobilité obligatoire*. Ils sont au nombre de 28.

Tous les participants au mouvement peuvent saisir des vœux groupe MOB, que leur participation soit obligatoire ou facultative.

La saisie est **obligatoire** pour les enseignants du 1^{er} degré dont la participation au mouvement est obligatoire : ils devront saisir **au minimum 4 vœux groupe MOB**.

Un vœu groupe MOB = une zone géographique + une nature de poste

Natures de postes :

1. Enseignants
2. ULIS école
3. Directions 2 à 9 classes
4. Remplacement

Zones géographiques :

1. Bassin de Metz (plus la circonscription de Rombas)
2. Bassin de Thionville / Hayange (moins la circonscription de Rombas)
3. Bassin de Boulay / Saint Avold Ouest
4. Bassin de Sarreguemines Est et Ouest
5. Bassin de Château-Salins
6. Bassin de Sarrebourg Nord et Sud
7. Bassin de Forbach/ Hombourg-Haut / Saint Avold Est